



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 123063

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la formation en alternance. De nombreux jeunes issus de classes de 5e sollicitent leur entrée en 4e en Maison familiale rurale afin de suivre une formation par alternance permettant, grâce aux stages, de découvrir le monde de l'entreprise. Certains d'entre eux ayant suivi un cursus scolaire normal, sans redoublement, n'atteindront l'âge de quatorze ans qu'après le 1er janvier de la classe de 4e. Or les nouvelles directives européennes relatives à la protection des jeunes au travail empêchent leur participation à des séquences de stage. Et pourtant, ces jeunes font preuve, dès aujourd'hui, d'une grande motivation et aussi d'une grande maturité quant à leur projet professionnel, projet accompagné et soutenu par les parents et souvent même par un futur maître de stage. Face à ces réalités, il souhaiterait connaître les mesures qu'il entend prendre pour permettre à ces jeunes de découvrir, de manière concrète, le monde de l'entreprise et ainsi les aider à progresser dans leur parcours de formation.

Données clés

Auteur : [M. Denis Merville](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123063

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : économie, finances et emploi

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4678